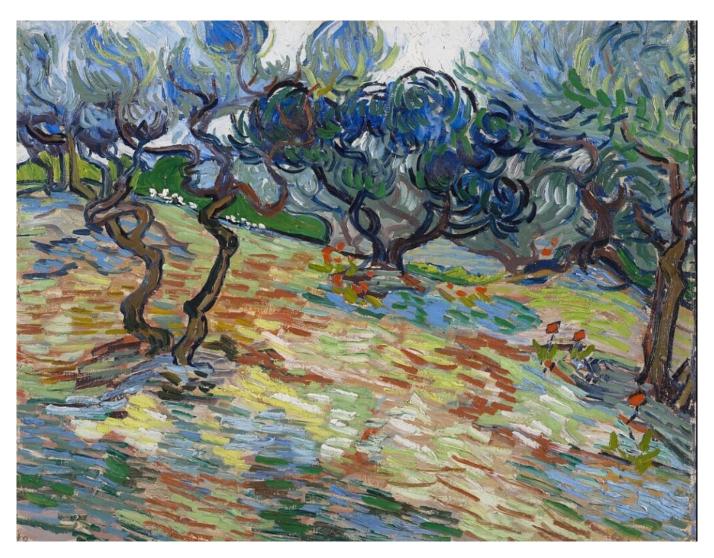


(Vidéo) Les actualités de Saint-Rémy-de-Provence



Inauguration de la centrale photovoltaïque lundi 16 octobre

Les Saint-Rémois sont chaleureusement invités à l'inauguration de la centrale solaire photovoltaïque de Saint-Rémy-de-Provence au chemin des Méjades (sur le site de l'ancienne décharge municipale), le lundi 16 octobre 2023 à 17h, suivie du verre de l'amitié à 18h salle de la Gare (place du Général-de-Gaulle).



<u>Ce nouvel équipement</u>, achevé à l'été 2022, construit et exploité par <u>Provence Éco Énergie</u> et <u>Corfu Solaire</u>, filiale du groupe <u>Terre et Lac</u>. Avec 12 500 panneaux photovoltaïques, la centrale produit en un an environ 6 500 MWh par an, soit la consommation d'environ 1 380 foyers, et permet d'éviter l'émission de 4 841 tonnes de CO2. Les habitants de Saint-Rémy avaient eu la possibilité d'investir dans ce projet de développement durable par le biais d'un <u>financement participatif</u>.

Budget participatif, déposez votre projet

La ville de Saint-Rémy-de-Provence lance la 3e édition de son budget participatif. Du 13 octobre au 3 décembre 2023, les Saint-Rémois pourront déposer de nouveaux projets sur la plateforme numérique collaborative.

10 projets lauréats ont été retenus lors de la 2e édition du budget participatif et seront réalisés dans les 2 prochaines années. Pour cette 3e édition, le budget participatif va permettre de développer de nouveaux projets imaginés et portés par des citoyens saint-rémois. Cette année encore, 300 000€ du budget d'investissement annuel de la ville ont été réservés à leur réalisation. Et vous, que feriez-vous pour votre ville avec cette somme ? Faites part de votre idée d'investissement en déposant un projet ! Chaque idée est ensuite étudiée, puis soumise au vote de tous les Saint-Rémois.

Et faites partie de la commission

Une commission de 16 personnes est chargée de vérifier la recevabilité des projets déposés (sur la base du règlement) et de valider les résultats des votes.

La notion de citoyenneté et de co-construction doit être valable tout au long des étapes de ce budget participatif. Il a donc été imaginé qu'un panel représentatif de la population, constitué en commission, contribue à l'arbitrage relatif à la recevabilité et l'éligibilité des projets.

Cette instance est composée de 6 personnes issues d'un tirage au sort parmi une liste de volontaires. Les personnes ayant un mandat local ne peuvent pas candidater. Dans la mesure du possible, la parité en termes de sexe et tranche d'âge sera respectée lors de ce tirage au sort. La liste des candidats à cette commission doit être finalisée avant le début de la phase d'analyse.

La chargée de mission Participation citoyenne et démocratie participative en tant que pilote du dispositif et modératrice. Les responsables des services (ou leur représentant) : direction générale, marché, finances, technique et urbanisme, légitiment à se prononcer sur les critères de recevabilité juridique, technique, et financière. 4 élus du Conseil Municipal volontaires pour participer, au prorata de leur représentativité en Conseil Municipal. Pour des questions de neutralité, ces derniers n'ont qu'une voie consultative au sein de la commission. Ils s'assurent également que le cadre est respecté. Soit un total de 16 personnes.

Cependant, la commission n'a pas vocation à se prononcer sur la pertinence du projet mais seulement sur sa recevabilité sur la base de critères objectifs définis dans le règlement.



À l'issu de la phase de vote, la commission se réunit pour approuver les résultats avant présentation de ces derniers en Conseil Municipal.

Si vous souhaitez candidater pour faire partie de la commission c'est ici.

Obligations légales de débroussailler

Débroussailler est une obligation légale. C'est surtout la manière la plus efficace de prévenir les feux de forêts, de limiter la propagation des incendies, de protéger les biens, les personnes... et les Alpilles.

Dans ce but, depuis début octobre et jusqu'à mi-novembre, la ville s'acquitte de ses <u>obligations légales</u> <u>de débroussaillement</u> (OLD) le long du Chemin des Guillots, de la Voie Aurélia, du Chemin du Mas du Rouge et du Chemin de la Pistole/Bagatelle. Le public circulant à proximité est prié de faire preuve de vigilance.

En parallèle, l'écogarde municipal va entamer dès cet automne un nouveau cycle de contrôle des OLD chez les propriétaires privés. La précédente campagne, entre 2017 et 2023, a permis de contrôler 759 propriétés situées dans le territoire concerné par le risque incendie ; 88% des propriétés étaient conformes, ce qui est un excellent chiffre. Merci aux propriétaires d'avoir joué le jeu! Mireille Hurlin

Bollène montre l'exemple!



Ecrit par le 18 décembre 2025



Les habitants de la ville de Bollène étaient invités, il y a quelques jours à choisir un nouveau logo pour leur commune, via une consultation publique. Cette démarche est loin d'être anecdotique ou anodine. Elle fait la démonstration que partager le pouvoir c'est peut-être pas si compliqué que cela, et qu'il s'agit, aujourd'hui, d'une vraie nécessité démocratique.



Dans une période où l'on s'accorde à penser que les élus, une fois leur mandat en poche sont peu enclin à laisser la place à la contradiction ou partager leurs pouvoirs, beaucoup d'édiles font la démonstration inverse. Si à Bollène on consulte pour choisir un logo, on met aussi en place, comme dans d'autres villes, des budgets participatifs. Certes ils restent encore modestes, mais une dynamique est enclenchée et il sera difficile de faire machine arrière.

L'avantage de la méthode c'est qu'on ne pourra pas incriminer les élus sur le choix effectué!

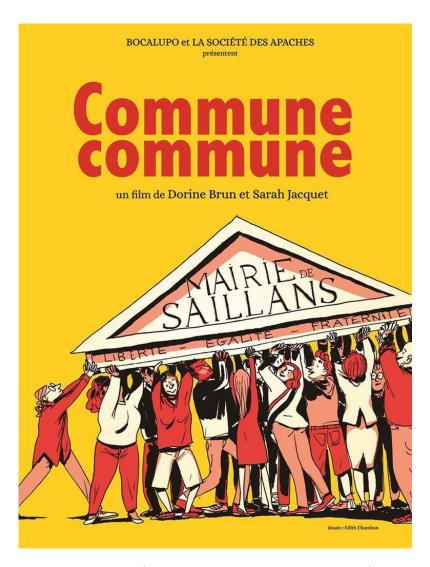
A Cavaillon, où l'on veut réaménager une place, aujourd'hui utilisée comme parking, on invite les habitants à s'exprimer et à se déterminer. Et ici, le choix proposé n'est pas anodin, puisqu'il s'agit de choisir au fond qu'elle place (c'est le cas de le dire) sera accordée à la voiture. Sujet, pour une commune, ô combien sensible. L'avantage de la méthode c'est qu'on ne pourra pas incriminer les élus sur le choix effectué! Mais, de là à considérer que le peuple pense forcément juste il y a un pas que la raison ne nous autorise pas à franchir. On tombe facilement dans le populisme et ses travers.

Durant tout le mandat plus de 50% de la population a directement été associé à au moins une décision

Un documentaire « *Commune commune* » réalisé en 2022, par <u>Dorine Brun</u> et <u>Sarah Jacquet</u>, retrace l'expérience conduite à Saillans dans la Drôme, un village de 1 300 habitants. L'équipe municipale composée de quelques habitants sans étiquette a été élue, en 2014, avec l'idée d'impliquer au maximum les citoyens dans les décisions communales. Des travaux de voirie, à l'éclairage public, en passant par les rythmes scolaires, l'accueil de migrants ou encore la complexe révision du Plan local d'urbanisme (PLU). Ca n'a pas toujours été simple mais durant tout le mandat plus de 50% de la population a directement été associée à au moins une décision. Un bilan plus que positif. Mais l'expérience de Saillans a malheureusement tourné court. L'équipe municipale n'a pas été renouvelée aux élections municipales de 2020. Elle a perdu la mairie de 18 voix. Cependant, l'expérience s'est poursuivie avec la création d'une coopérative citoyenne. Et la voie est maintenant tracée.



Ecrit par le 18 décembre 2025



La votation et la démocratie participative sont des démarches pas toujours faciles à mettre en place. Il faut sans doute encore de la pratique avant d'être généralisée et d'arriver au niveau de nos amis helvètes. C'est pourquoi il faut s'y mettre au plus vite. C'est en faisant qu'on apprend dit le dicton populaire.

Lire également : "Les Bollénois choisissent le nouveau logo de leur commune"



Bollène dévoile les 6 projets retenus dans le cadre de son budget participatif



Hier soir, mercredi 19 avril, la ville de Bollène a dévoilé les 6 projets retenus dans le cadre de son budget participatif 2022-2023.

La mise en place d'outils de démocratie participative était un engagement du Maire de Bollène et de son équipe. Cet engagement s'est concrétisé dès 2020 par la création de la convention citoyenne, qui réunit 33 Bollénois tirés au sort, la mise en place d'un conseil municipal des enfants, mais également le recours à des consultations sur plusieurs sujets qui touchent au quotidien. La dernière concertation en date a permis de choisir le nom de la crèche de la ville : « O comme 3 pommes ».

L'idée est de remettre le citoyen au cœur des préoccupations politiques de la ville afin de prendre les meilleures décisions pour l'avenir de la commune. C'est une démarche que la majorité municipale défend d'autant plus dans le contexte actuel, avec des citoyens qui sont attachés à l'idée de participer concrètement à la vie de leur commune.

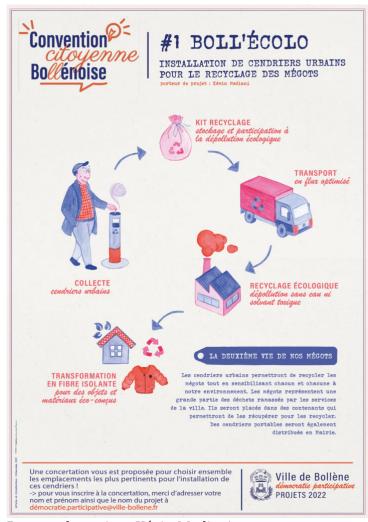
Ainsi, hier soir, mercredi 19 avril, la ville de Bollène a dévoilé les 6 projets retenus parmi les 9 proposés



dans le cadre de son budget participatif 2022-2023, fixé à 150 000€. Cette première édition était ouverte à toutes les Bollénoises et à tous les Bollénois de plus 16 ans sans thématique imposée.

Projet 1 : installation de cendriers urbains pour le recyclage des mégots

Les mégots représentent une grande partie des déchets ramassés par les services de la ville. L'installation de ces cendriers permettra de recycler les mégots en fibres isolantes, qui seront ensuite utilisées pour la fabrication d'objets et de matériaux éco-conçus.



Porteur de projet : Kévin Mediani

Projet 2 : installation de bornes d'entretien et de réparation de vélo

Bollène est au carrefour des voies cyclables, notamment de la Via Rhôna. L'objectif est de faciliter la réparation des vélos dans la ville et de soutenir les cyclistes et leur pratique. L'installation d'un abri à vélos est également prévue pour compléter le projet.



Ecrit par le 18 décembre 2025



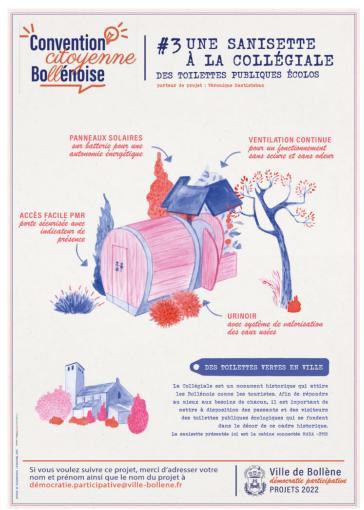
Porteur du projet : Najoud Jaddi

Projet 3 : des toilettes publiques écolos

Equipées de panneaux solaires sur batterie pour une autonomie énergétique, d'une ventilation continue pour un fonctionnement sans sciure et sans odeur et d'un urinoir avec système de valorisation des eaux usées, ces toilettes publiques écologiques se fondront dans le décor du cadre historique de la Collégiale.



Ecrit par le 18 décembre 2025



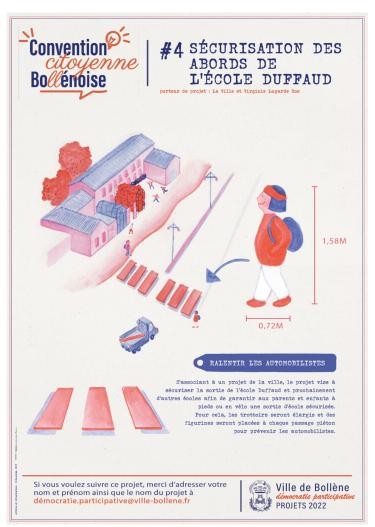
Porteur du projet : Véronique Santisteban

Projet 4 : sécurisation des abords de l'école Duffaud

Associé à un projet de la ville, le projet vise à sécuriser la sortie de l'école Duffaud (et d'autres écoles) avec la mise en place de trottoirs élargis et de figurines placées à chaque passage piéton pour prévenir les automobilistes et garantir aux parents et enfants une sortie d'école sécurisée.



Ecrit par le 18 décembre 2025



Porteur du projet : la ville de Bollène et Virginie Lagarde Bos

Projet 5 : implantation d'un massif méditerranéen

Un massif méditerranéen sera conçu par un paysagiste spécialiste du changement climatique, pour sensibiliser à l'écologie. Après concertation avec les habitants, les services de la ville proposeront différents endroits d'implantation possibles.



Ecrit par le 18 décembre 2025



Porteur du projet : Eugénie Lefebvre-Haudubert

Projet 6 : jardin citoyen et partagé

Co-géré par la ville, petits et grand pourront se retrouver sur une parcelle de 170m2 aux jardins du Lez pour cultiver fleurs, fruits et légumes. Le budget participatif permettra de financer le matériel et les actions liées au développement de ce jardin.



Ecrit par le 18 décembre 2025



Porteur du projet : Sandrine Bourgue

Avignon : derniers jours pour vos propositions en faveur du climat





Ecrit par le 18 décembre 2025



Afin de concrétiser les engagements nationaux pris lors de la Cop 21 pour limiter le réchauffement climatique, la ville d'Avignon inscrit dans une démarche volontaire un 'Plan climat' au niveau local pour les années à venir. La population est ainsi invitée à participer de façon active à ce dispositif participatif.

Un plan climat, pour quoi faire?

80 % des émission de gaz à effet de serre produits par l'activité des territoires urbains constituent la plus importante source de réchauffement climatique et de pollution de l'air. Localement, les villes peuvent agir pour réduire le dérèglement climatique : Avignon poursuit ses efforts en matière de rénovation des bâtiments (mais aussi en impulsant des cours d'écoles végétalisées et en créant l'école Joly Jean exemplaire), de production d'énergie locale (pose de panneaux photovoltaïques), de développement de la filière bois et de l'agriculture (marchés locaux de producteurs), la mise en place d'autres coulées vertes. Notons également la réalisation des 'Budgets participatifs' (plus de la moitié des projets soumis par les habitants relèvent du développement durable), la mise en place d'un 'atlas de la biodiversité' communale, les appels à projets d'économie sociale et solidaire, l'usage de la monnaie locale la Roue, une charte écofestival.



Vous avez la parole

La Ville implique les habitants et les instances participatives dans une concertation citoyenne, mais aussi les associations, les entreprises, les acteurs sociaux et économiques. Jusqu'à fin mai : une plateforme de concertation citoyenne en ligne est ouverte sur le site <u>avignon.fr</u>, comprenant un questionnaire et une boîte à idées. De juin à fin août : les réponses seront analysées et des fiches actions destinées à nourrir le 'Plan climat' seront élaborées. A partir de septembre : une phase de concertation autour d'ateliers thématiques concernera les instances citoyennes, conseils de quartier, conseils de la vie associative et Conseil municipal des enfants. En novembre/décembre : le 'Plan climat' fera l'objet d'une présentation au conseil municipal.

Quelques dispositifs 'verts'

Depuis 6 ans, la mobilisation de la Ville en faveur de l'environnement et du climat s'est concrétisée au travers d'un éventail d'actions. Campagne de mesure de la qualité de l'air dans les crèches et établissements scolaires, rénovation énergétique de bâtiments publics, déploiement des modes de déplacements doux, plantation d'arbres, développement de jardins partagés, pour ne citer que celles-ci.

Le centre-ville a également fait l'objet d'un processus de réflexion afin de réconcilier la nature et la ville : apaisement du centre-ville et de la ceinture verte, charte de l'Arbre en partenariat avec l'<u>Aurav</u> (Agence urbanisme Rhône Avignon Vaucluse). En intra-muros, la logistique urbaine est au cœur des enjeux puisqu'il s'agit de favoriser les livraisons propres (véhicule écologique, stratégie du dernier kilomètre, livraison exemplaires).

Depuis décembre 2019, la Ville travaille avec les collectivités du nord des Bouches- du-Rhône à un apaisement concerté des circulations de poids lourds. Des mesures vont être prises telles que le déclassement du réseau 'Route à grande circulation' (RGC) de la rocade, des avenues de Tarascon et de l'Amandier et de la route des bords du Rhône. Les services de l'État vont également être saisis afin d'émettre un arrêté limitant la circulation des poids lourds durant les heures où le trafic est le plus dense (sorties d'école, de bureaux...).

L.M

Aramon : partagez vos idées de projets avant le 30 avril



Ecrit par le 18 décembre 2025



Avec le budget participatif, les Aramonais peuvent, s'ils le souhaitent, proposer un projet d'intérêt général en lien avec des thématiques liées à l'environnement, l'éducation et la jeunesse, le sport, l'aménagement de l'espace public, la culture et le patrimoine, les solidarités et la cohésion sociale, la propreté, la ville intelligente et numérique ou encore la prévention et la sécurité.

Après avoir élargi les commissions municipales à des membres de la société civile, la <u>municipalité</u> <u>d'Aramon</u> a créé un **budget participatif**. Une commission municipale, constituée de représentants des habitants, d'élus et sur invitation des services de la commune, étudie les projets proposés. Les projets recevables sont ensuite soumis au vote des habitants et les projets lauréats seront réalisés dans les 2 ans qui suivent.

Ce dispositif permet aux Aramonaises et aux Aramonais de proposer un projet et à tous les habitants d'être associés, par le vote, au choix des projets financés par le budget de la commune. La municipalité pourra également utiliser la <u>plateforme</u> pour intégrer les projets déposés en version papier. Elle fera vivre cet outil pour impliquer les habitants.

Le calendrier prévisionnel du budget participatif est le suivant : appel à projet jusqu'au 30 avril 2021,





instruction technique et financière des projets du 1^{er} au 31 mai 2021, présentation des projets le 4 juin 2021, vote du budget du 4 au 25 juin 2021 et enfin proclamation des résultats définitifs le 26 juin 2021.

Téléchargez le formulaire d'inscription <u>en cliquant ICI.</u> Plus d'informations sur le site internet de la Ville <u>en cliquant ICI.</u>